PRO=JUSTITIA

ery

L'an mil neuf cent cinquante sent, , le 31e jourdu
mois de octobre
Devant nous J.Guffens, Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura à Ministère l'i
nous trouvant à Timali a comparu PUMATANA, fils de Ruzige (év) et de
Tuhireho (ev) pri insire de la colline Galunga, s/chef ipiritanyi, chefferie Lulera, territoire de Ruhengeri, y résidant, montre des abasinga, marié à Priramiruho, un oufant, ce l'insteur, conx ch'ures, des champs;
qui par l'intermédiaire de l'interprête assermenté Il i juimana Athanase. a répondu comme suit à nos questions, après avoir prêté /sermént (Article 12 du Code de Procèdure Pénale)
Qu'avez vous fait dans la bataille avec Rwatangabo ?
R. J'tais dans le pâturage au moment des faits . J'ai entendu mon père qui
crait au secours. Je suis allé voir et j'ai vu qu'il se battait avec "watangabo. Au moment où j'ai voulu les séparer j'ai reçu un coup de bâton de Biruskyabagabo. Me défendant j'ai donné deux coups de kan à Rwatangabo.
C'est tout.
Q. Vous tous avez voulu tuer "watangabo? Ruhengeri Ruhen
Q. Qui a encore frappé Rwatangabo ? 7367
R. Moi et mon père Buzige.
Q. Et Beruntaga ?
R. Non.
Q. Vous avez dit que Beruntaga a frappé Rwatangabo et qu'il avait même un can nif ?
R. Je n'ai pas dit cela .
Q. Vous avez frappé Birushyabagabo ?
R. Non.
Oont acte.
Meiner Coord.

Recomparaît BUZIGE			
Q. Le pagne qui a été sais R. Oui.	si est bien le vô	tre ?	
Q. Il était tâché de sang	?		
R. Oui , Rwatangabo et moi mous nous sommes bléssés en nous battant Moi à la jambe . Voici (le prévenu nous montre une plaie à la jambe assez bien en voie de guérison)			
	OMI	P Guffens	
		7- Sull	
AND THE PARTY OF T			
De tout quoi, nous avons dressé ce	présent procès-verbal aux j	our, mois et an que dessus et	
1 (1)	a signé avec nous		
avons donné lecture au comparant qui	a déclaré ne pas savo	pir signer	
L'interprête,	Le comparant,	L'Officier du Ministère Public,	